

Le SOURMALIN

Instrument invisible pour la restitution du sens
auditif -:- -:- -:- -:- -:- -:- -:-

ETRANGE PHENOMENE

Le Sourmalin agit seul, sans le secours d'aucun autre agent; il réveille les organes depuis longtemps inertes. Grand succès et triomphe sur toute la ligne pour l'instrument le Sourmalin. -:- -:-

EN VENTE AUX PRINCIPALES PHARMACIES

Ecoles du Soir!

Les Ecoles Gratuites du Soir, sous le contrôle du gouvernement, sont ouvertes à Montréal et à Québec, du 1er Octobre au 1er Mars, chaque année. On y enseigne le Français, l'Anglais, le Calcul, l'Ecriture et la Comptabilité.

MONTREAL ET BANLIEUE

Les écoles sont sous la direction de M. J.-H. BERGERON,
119 Rue Mentana.

QUEBEC

Les écoles sont sous la direction de M. l'abbé T. G. ROU-
LEAU, Principal de l'Ecole Normale Laval.

L'AME SOLITAIRE

Poesies par ALBERT LOZEAU

Charmant volume, édition de luxe
imprimé à Paris.
1 volume 7 1-2 par 5, broché..... .88
" demi reliure chagrin. . . . \$1.35
Pleine reliure, veau souple, rouge,
tranche rouge. 1.40
Demi reliure, morceau
Demi reliure, marocain poli, avec coins
tranche dorée. 2.10
Demi reliure, amateur chagrin, avec coins,
tranche dorée. 1.85
Pleine reliure, chagrin, 1er choix,
tranche dorée. 2.90

Librairie Beauchemin

(A responsabilité limitée)

256, rue St-Paul, - - MONTREAL.

Nos dents sont très
belles, naturelles, ga-
rantes. INSTITUT
DENTAIRE FRANCO-
AMERICAIN (incor-
poré), 162 rue Saint-
Denis, Montréal.



FLEURS FRAICHES

Reçues tous les jours chez

ED. LAFOND

Le Fleuriste des Théâtres

409, Rue Ste-Catherine Est

Tout ouvrage exécuté à prix modérés. Tel. Bell Est 1949

LE PACIFIQUE CANADIEN

Les trains partent de Montréal
DE LA GARE WINDSOR

BOSTON, LOWELL, a9.00 a.m., a7.45 p.m.
TORONTO, CHICAGO, b9.05 a.m. a10.00 p.m.
OTTAWA, b8.35 a.m., a10.10 a.m., c8.55 a.m., b4.00 p.m.,
a9.40 p.m., a10.10 p.m.
SHERBROOKE, b8.30 a.m., b4.30 p.m., d7.25 p.m.
HALIFAX, ST. JOHN N. B., d7.25 p.m.
ST. PAUL, MINNEAPOLIS, a9.40 p.m.
WINNIPEG, VANCOUVER, a10.10 p.m.
WINNIPEG—CALGARY, a10.10 a.m., a10.10 p.m.

DE LA GARE VIGER

QUEBEC, b8.55 a.m., a2 p.m., a11.30 p.m.
TROIS-RIVIERES, a8.55 a.m., a2.00 p.m., b5.50 p.m.,
a11.30 p.m.
SHAWINIGAN FALLS, b2.00 p.m.
OTTAWA, b8.30 a.m., b6.10 p.m.
JOLIETTE, b8.20 a.m., .8.55 a.m., b5.00 p.m.
ST-GABRIEL, b8.55 a.m., b5.00 p.m.
STE-AGATHE, a8.45 a.m., c9.30 a.m., (1)1.40p.m. b4.00 p.m.
a5.35 p.m.

NOMININGUE, R8.45 a.m., c9.30 a.m., b4.00 p.m.
(a) Quotidien, (b) Quotidien, excepté les Dimanches,
(c) Dimanche seulement, (d) Quotidien excepté le samedi
(l) Samedi seulement. (R) Lundi, mercredi et vendredi
A.-E. LALANDE, agent des passagers pour la ville
Bureau des billets de la ville, 129, rue St-Jacques, voisin du
Bureau de Poste, Montréal

BILLETS DE PASSAGE SUR STEAMERS

Synopsis des Reglements concernant les Homestead du Nord-Ouest Canadien

TOUTE section de nombre pair des terrains de la Puissan-
ce au Manitoba, ou des Provinces du Nord-Ouest, excepté
les lots 8 et 26, non réservés, pourra être prise comme
homestead par toute personne se trouvant le seul chef d'une
famille, ou par tout individu mâle de plus de dix-huit ans sur
un espace d'un quart de section de 160 acres, plus ou moins.

La demande d'entrée pour homestead doit être faite per-
sonnellement au bureau de l'agent local ou du sous-agent.
Néanmoins, une entrée par procuration peut être faite dans
certaines conditions par le père, mère, fils, fille, frère ou sœur
du futur colon.

Le homesteader est obligé de remplir les conditions re-
quises d'après l'un des système ci-dessous :

(1) Une résidence de six mois ou moins et la culture de la
terre chaque année, pendant trois ans.

(2) Si le même colon a feu et lieu sur la terre qu'il pos-
sède d'une étendue de pas moins de 80 acres dans les environs
de son homestead, les conditions de cet acte quant à la rési-
dence, pourront être remplies par le fait de résider sur le dit
terrain. Un co-propriétaire en terrain ne sera pas tenu à
cette formalité.

(3) Si le père — ou la mère si le père est décédé — de
toute personne, qui est illégitime pour faire l'entrée d'un home-
stead d'après la teneur de cet acte, demeure sur une ferme
d'une étendue de pas moins de 80 acres dans le voisinage du
terrain entré pour la dite personne comme homestead, les condi-
tions de cet acte quant au lieu de résidence, avant d'obtenir
la patente, pourront être remplies par le fait que cette per-
sonne habitera avec le père ou la mère.

(4) Le mot "voisinage" des deux précédents para-
graphes, veut dire pas plus de neuf milles en ligne directe, exclu-
sivement des largeurs allouées aux routes croissantes dans
l'arpentage.

(5) Un propriétaire d'homestead, désireux de remplir ses
devoirs de résident en concordance avec les articles ci-dessus,
pendant qu'il habite avec des parents sur une ferme lui appas-
tenant, devra notifier l'Agent du District de cette intention.

Avant de demaender des lettres patentes, le colon devra
donner un avis de six mois, en écrivant au Commissaire des
Terres du Dominion, à Ottawa, de son intention de ce faire.

W. W. CORRY,

Sous-ministre de l'Intérieur

N.B.—La publication non autorisée de cette annonce ne
sera pas payée

— LES —

Capsules Cresobene

Si tout le monde connaissait bien la va-
leur thérapeutique des Capsules Créso-
bène, leur extraordinaire puissance pré-
ventive et curative et les services qu'elles
peuvent rendre, par les temps humides
et froids, à tous ceux qui ont les bronches
sensibles et délicates, on n'hésiterait pas
à en avoir toujours un flacon dans sa
poche. Quelques-uns de ces capsules
suffisent à arrêter les rhumes, les bron-
chites et toutes les affections des voies
respiratoires.

Les CAPSULES CRESOBENE consti-
tuent un remède de premier ordre, un
médicament très actif dont les vertus cu-
ratives, constatées dans tous les cas de
rhumes, bronchites, catarrhe, asthme, ir-
ritation de poitrine, etc., réussissent à
guérir les toux les plus opiniâtres et se
montrent efficaces là où tous les autres
remèdes ont échoué.

Les Capsules Crésobène sont en
vente dans toutes les pharmacies.
Prix 50c le flacon. Dépositaire gé-
néral: Pharmacie Décarry, coin des
rues Sainte-Catherine et Saint-De-
nis, Montréal. (No. 1)